

Mr. MacKay: I am not quarrelling with you, Mr. Minister, I understand your reasons for not doing it. But under Section 169, you did have the opportunity to have gotten more detail which, perhaps, would have narrowed the basis of confusion. You could have got it from Dr. Perry at that time.

Mr. Munro (Hamilton East): Yes. That section is used quite often in cases where a board chairman—and I can recall an instance or two of this—has decided not to make recommendations at all, or something like that. You feel that that is not being particularly productive in getting a settlement, and you ask him to go back and come up with some recommendations.

Here Dr. Perry had made fairly detailed recommendations. I do not think there were many ambiguities that were so unusual as to require any clarification. I think examination in retrospect bears that out. If you choose to misrepresent or misunderstand something you can; I think often these reports are used for that basis.

Mr. Fraser: A point of order, Mr. Chairman. Is the Minister suggesting that either side deliberately tried to get different positions out of these figures?

The Chairman: I do not think the Minister is.

Mr. Fraser: I was just giving the Minister the opportunity to assure us that he is not taking that position.

Mr. Munro (Hamilton East): I would like to face right into that one. We have a report here; what happened . . .

Mr. MacKay: This will not come out of my time, Mr. Chairman.

Mr. Munro (Hamilton East): All right; this will not come out of your time.

What happened was that a union was prepared to accept a costing of the COLA, with much less than the company costing and live by that figure. And the same with pensions. Yet even after the union indicated this, there were still constant references to the 61 per cent by representatives of the employer's group. I do not see how you can come to any other conclusion than that there was a dedication to perpetuate a misconception surrounding the figure 61 per cent.

Mr. Fraser: Mr. Minister, you are not asking me the questions, I am asking you, and you have given me . . .

Mr. Munro (Hamilton East): Well, no Mr. Fraser.

The Chairman: That was a sort of phoney point of order and we let you go, but I think you colleague would like to finish his questioning.

Mr. MacKay—if that is all right, Mr. Alexander.

Mr. Alexander: I did not say anything, sir.

M. MacKay: Je ne veux pas me disputer avec vous, monsieur le ministre, je comprend les raisons pour lesquelles vous ne l'avez pas fait. mais aux termes de l'article 169, vous aviez la possibilité d'obtenir plus de détails qui auraient peut-être permis de dissiper quelque confusion. D'ailleurs vous auriez pu alors obtenir ces détails de M. Perry.

M. Munro (Hamilton-Est): Oui. Cet article sert très souvent dans les cas où un président de commission—et je me souviens d'un cas ou deux semblables—a décidé de ne pas faire du tout de recommandation ou quelque chose du genre. Vous estimez que c'est là ne pas se montrer très productif à l'égard d'un règlement et vous lui demandez de réviser sa position et de soumettre au contraire des recommandations.

Ici, M. Perry a présenté des recommandations assez détaillées. Je ne pense pas qu'il y avait là beaucoup d'ambiguïtés et qu'il ait été besoin d'éclaircissements. Je pense qu'on s'en aperçoit avec un peu de recul. Si vous avez décidé qu'il doit y avoir un malentendu sur quelque chose, c'est toujours possible; je pense qu'on se sert souvent de ces rapports dans ce but.

M. Fraser: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le ministre suggère-t-il qu'un des partis a délibérément essayé de tirer de ces chiffres des conclusions différentes?

Le président: Je ne pense pas que ce soit là l'idée du ministre.

M. Fraser: Je voulais juste que le ministre nous assure que ce n'était pas le cas.

M. Munro (Hamilton-Est): Je voudrais tirer cette question bien au clair. Voici un rapport: ce qui s'est passé . . .

M. MacKay: Ceci ne va pas être pris sur mon temps, monsieur le président?

M. Munro (Hamilton-Est): Bon, ceci ne sera pas pris sur votre temps.

Ce qui s'est passé c'est qu'un syndicat était prêt à accepter un chiffre de prix de revient pour l'indemnité de vie chère bien inférieur à celui de la société et à s'en tenir à ce chiffre. De même pour les pensions de retraite. Toutefois, même lorsque le syndicat eut indiqué cela, les représentants du groupe de l'employeur revenaient toujours au 61 p. 100. Je ne sais pas comment on peut nier qu'on s'efforçait là de perpétuer un malentendu autour de ce chiffre de 61 p. 100.

M. Fraser: Monsieur le ministre, ce n'est pas vous qui devez poser les questions, c'est moi qui vous en pose, et vous m'avez donné . . .

M. Munro (Hamilton-Est): Eh bien non, monsieur Fraser.

Le président: Ce n'était pas tout à fait un rappel au Règlement et nous vous avons laissé aller, mais je pense que votre collègue aimerait terminer sa question.

Monsieur MacKay, si cela ne vous dérange pas, monsieur Alexander.

M. Alexander: Je n'ai rien dit, monsieur.